

Le secrétaire de Sud-Territoriaux à Saint-Quentin porte plainte pour homophobie

Laurent Pipart dénonce les propos qu'aurait tenus son homologue des Autonomes lors d'une session de formation, en septembre.



LES FAITS

Le 17 septembre 2018, une session de formation se déroule à Laon. Elle est suivie par des agents de l'Agglo du Saint-Quentinois.

syndiqué SUD, le secrétaire des Autonomes aurait tenu des propos homophobes à l'encontre de Laurent Pipart, secrétaire de SUD-Territoriaux.

Celui-ci a déposé plainte le 8 octobre au commissariat de police.

Paulo Fernandes assure qu'il n'a rien dit, que la DGS l'a reçu et qu'il a classé l'affaire

Ce n'est pas son genre d'être procédurier. D'ailleurs, Laurent Pipart a attendu trois semaines avant de passer la porte du commissariat et déposer plainte pour des propos homophobes. Ceux-ci auraient été tenus, le 17 septembre, par Paulo Fernandes, actuel secrétaire de la section des Autonomes. « Les agents ont été très choqués et scandalisés. Ce sont des propos scandaleux et irrespectueux », s'insurge Laurent Pipart, secrétaire de Sud-Territoriaux.

Le 17 septembre, Laurent Pipart ne participait à cette formation de la fonction publique intitulée « gestion des conflits ». C'est l'un de ses collègues, syndiqués chez Sud, qui le lui a rapporté. Des propos attestés par écrit et joints à la plainte déposée au commissariat. Paulo Fernandes aurait tenu des paroles non-équivoques, joignant le geste à la parole, le tout devant témoins. « Mon témoin a été placé en arrêt maladie, ça a été dit sur un ton agressif », rapporte Laurent Pipart.

S'il a attendu, aussi, c'est pour permettre au mis en cause de lui présenter des excuses. Celles-ci ne sont jamais venues. « Il ne m'a pas contacté », précise le syndicaliste qui a alerté le chef du service des ressources humaines de l'Agglo ainsi que le maire, Frédérique Macarez. Le directeur général des services de l'Agglo, Matthieu Gressier, rappelle le champ limité

de l'Agglo en la matière. « Nous avons entendu M. Fernandes lors d'une enquête préalable. Notre champ d'action est limité. La personne qui aurait entendu ça fait partie de la Ville (elle n'a pas été entendue). M. Fernandes a aussi des témoins qui disent l'inverse. C'est parole contre parole et nous n'avions pas d'éléments probants pour donner suite. »

« On veut abattre un homme, à tout prix faire mal, ça m'a profondément choqué que l'on entre dans la vie privée », note Laurent Pipart. Celui-ci a pris attache auprès de SOS Homophobie qui lui a conseillé, non seulement de déposer plainte mais aussi de rendre publique sa démarche.

Paulo Fernandes se défend de tout propos homophobe. « M. Pipart essaie de m'attaquer par rapport aux élections professionnelles, je n'ai rien dit du tout, assure le secrétaire des Autonomes. C'est sa parole contre la mienne, j'ai un témoin. Ce sont des on-dit, des bruits de couloir. » Selon lui, le DGS de l'Agglo aurait classé l'affaire « la semaine dernière ».

« La seule chose, observe Me Donnette, l'avocat de Laurent Pipart, c'est la preuve. Si on apporte la preuve, il y aura condamnation, ça ne pose aucune difficulté. Nous avons quand même des témoins. Des propos homophobes, c'est une circonstance aggravante. » La justice peut sanctionner les auteurs jusqu'à un an de prison et 45 000 € d'amende.

GUILLAUME CARRÉ